FREEVEST

GUIDE PRATIQUE · NOVEMBRE 2026

Guide du PER 2026

Comprendre, choisir et bien utiliser son plan d'épargne retraite

Plafonds de déduction, nouveautés 2026, faut-il déduire, sortie en capital ou en rente, transmission, cas des indépendants : l'essentiel pour décider, expliqué simplement.

- Plafonds 2026 : jusqu'à 37 680 € (salariés) et 88 911 € (indépendants)
- Déduire ou non : deux exemples chiffrés sur 20 ans
- PER ou assurance-vie, PER ou holding : les comparatifs

Freevest · Alexandre Pontet, conseiller en investissements financiers (membre de l'ANACOFI) et courtier en assurance, ORIAS n° 26010433 · freevest.fr
Document d'information, ne constituant ni un conseil personnalisé ni un conseil fiscal. Unités de compte : risque de perte en capital. Mis à jour le 21 novembre 2026.

Sommaire

01 Qu’est-ce qu’un PER ?

02 Ce qui a changé pour le PER en 2026

03 Combien pouvez-vous déduire en 2026 ?

04 Combien d’impôt en moins, et faut-il déduire ?

05 PER ou assurance-vie : lequel choisir ?

06 Indépendants et dirigeants : un plafond plus élevé

07 Comment est placée l’épargne d’un PER ?

08 Récupérer son épargne : à la retraite et avant

09 Transmission et transfert

10 Trois exemples pour vous projeter

11 Les erreurs fréquentes

12 Avant le 31 décembre : la checklist

13 Questions fréquentes

À savoir : ce guide présente les règles en vigueur au 21 novembre 2026. La fiscalité peut évoluer, notamment avec le budget 2027 en cours d’examen. Les exemples sont théoriques ; seule une étude de votre situation permet de décider. Simulez votre économie d’impôt et votre complément de revenu à la retraite sur freevest.fr/simulateur-per-assurance-vie.

En bref

Les 5 points à retenir

- **Un impôt reporté, pas effacé :** les versements réduisent votre revenu imposable aujourd'hui, mais le capital correspondant est imposé à la sortie. Le gain est d'autant plus net que votre taux d'imposition est plus élevé maintenant qu'à la retraite.
- **Une épargne bloquée :** jusqu'à la retraite, sauf achat de la résidence principale et accidents de la vie.
- **Trois nouveautés en 2026 :** report des plafonds sur 5 ans, fin de la déduction des versements après 70 ans, prélèvements sociaux portés à 18.6 % sur les gains.
- **Les frais et les supports font la performance :** fonds en euros, ETF, gestion pilotée… et quelques dixièmes de frais en moins font une grande différence sur 20 ou 30 ans.
- **Pour déduire en 2026, versez avant le 31 décembre :** la déduction s'applique sur les revenus de l'année du versement.

CHAPITRE 1

Qu’est-ce qu’un PER ?

Créé par la loi PACTE de 2019, le PER est une enveloppe d’épargne de long terme destinée à compléter vos revenus à la retraite. Il remplace progressivement les anciens contrats (PERP, Madelin, PERCO, article 83). Il existe trois types de PER :

Le PER individuel

Ouvert à titre personnel, par toute personne, salariée, indépendante ou sans activité. C’est le PER dont parle ce guide : vous choisissez l’assureur, les supports et le rythme de vos versements.

Les PER d’entreprise

Le PER collectif, ouvert à tous les salariés (ancien PERCO), reçoit l’épargne salariale et l’abondement de l’employeur. Le PER obligatoire (ancien article 83) est réservé à certaines catégories de salariés. Vous pouvez les transférer vers votre PER individuel en quittant l’entreprise.

PER assurance ou PER bancaire ? Un PER individuel peut prendre la forme d’un contrat d’assurance ou d’un compte-titres. Le PER assurance donne accès au fonds en euros et permet de désigner des bénéficiaires en cas de décès, avec une fiscalité proche de l’assurance-vie : c’est la forme que nous sélectionnons.

CHAPITRE 2

Ce qui a changé pour le PER en 2026

La loi de finances pour 2026 (loi n° 2026-103 du 19 février 2026) et la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 ont modifié trois règles, applicables depuis le 1er janvier 2026.

Plafonds reportables sur 5 ans

La part de votre plafond de déduction non utilisée peut désormais être reportée sur les **5 années suivantes**, contre 3 auparavant. L'allongement s'applique aux plafonds générés à partir de 2026.

Fin de la déduction après 70 ans

Les versements effectués à partir de **70 ans** ne sont plus déductibles du revenu imposable, pour les versements réalisés depuis le 1er janvier 2026. Ils restent possibles, sans avantage fiscal à l'entrée.

Prélèvements sociaux à 18.6 %

La hausse de la CSG porte les prélèvements sociaux sur les gains de **17.2 % à 18.6 %**, pour toutes les sommes récupérées depuis le 1er janvier 2026, en capital comme en rente. La flat tax sur les gains passe ainsi à 31.4 %.

Ce qui n'a pas changé

Le principe de la déduction, la possibilité de mutualiser les plafonds entre conjoints, les cas de déblocage anticipé et la transmission du PER assurance restent inchangés. Une proposition visant à imposer la clôture du PER dès l'âge de la retraite a été rejetée.

Budget 2027 en discussion. Au 21 novembre 2026, le projet de loi de finances pour 2027 prévoit de plafonner l'abattement de 10 % sur les pensions de retraite à 3 000 € par foyer, contre 4 439 € aujourd'hui, et la commission des finances du Sénat propose de le supprimer pour les pensions. Cet abattement profite aujourd'hui à la sortie en rente d'un PER alimenté par des versements déduits. Ces mesures ne sont pas votées et peuvent évoluer : nous mettrons ce guide à jour.

CHAPITRE 3

Combien pouvez-vous déduire en 2026 ?

Les versements volontaires sont déductibles de votre revenu imposable dans la limite d'un plafond annuel, calculé à partir du plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS : 47 100 € en 2025, 48 060 € en 2026).

Votre situation	Calcul du plafond	Minimum 2026	Maximum 2026
Salarié, fonctionnaire, sans activité	10 % des revenus professionnels 2025, limités à 8 PASS 2025	4 710 €	37 680 €
Travailleur non salarié (indépendant, gérant majoritaire)	10 % du bénéfice 2026, limité à 8 PASS, plus 15 % du bénéfice compris entre 1 et 8 PASS	4 806 €	88 911 €

PASS 2025 : 47 100 € ; PASS 2026 : 48 060 €. Le plafond des salariés est diminué de certaines sommes déjà versées par l'employeur (abondement, versements obligatoires). Les micro-entrepreneurs relèvent du plafond des salariés.

Où trouver votre plafond ?

Il figure sur votre **avis d'impôt**, dans la rubrique « plafond épargne retraite ». Il additionne le plafond de l'année et les plafonds non utilisés des années précédentes, utilisés en commençant par le plus ancien.

Mutualisation entre conjoints

Les couples mariés ou pacsés peuvent utiliser le plafond non consommé de leur conjoint. Il suffit de cocher la case correspondante dans la déclaration de revenus. Utile lorsque l'un verse beaucoup et l'autre peu.

CHAPITRE 4

Combien d’impôt en moins, et faut-il déduire ?

L’économie d’impôt dépend de votre **tranche marginale d’imposition** (TMI), c’est-à-dire le taux qui s’applique à la dernière tranche de vos revenus. Exemple pour un versement de 5 000 € :

Votre tranche marginale	Versement	Impôt en moins	Effort réel
11 %	5 000 €	550 €	4 450 €
30 %	5 000 €	1 500 €	3 500 €
41 %	5 000 €	2 050 €	2 950 €
45 %	5 000 €	2 250 €	2 750 €

Exemple théorique, dans la limite de votre plafond, si le versement ne vous fait pas changer de tranche. L’économie s’applique à l’impôt payé l’année suivant le versement. Faites le calcul avec vos chiffres sur **freevest.fr/guide-per**.

La déduction est une **option**. Si vous déduisez vos versements, le capital correspondant sera imposé à la sortie. Si vous ne les déduisez pas, il sortira sans impôt sur le revenu et seuls les gains seront taxés.

Déduire est intéressant si…

+ vous êtes imposé à 30 % ou plus aujourd’hui ;
+ votre tranche d’imposition devrait baisser à la retraite ;
+ vous comptez récupérer votre épargne en plusieurs fois, pour lisser l’impôt (la sortie en capital fractionnée est prévue par la loi, selon les modalités de votre contrat).

L’intérêt est plus faible si…

! vous êtes peu ou pas imposé : l’économie est faible, et l’épargne bloquée ;
! votre tranche à la retraite sera aussi élevée qu’aujourd’hui ;
! vous pourriez avoir besoin de cet argent avant la retraite : l’assurance-vie est alors plus souple.

Exemple 1 : déduire ou ne pas déduire, sur 20 ans

Deux épargnants imposés à 30 % consacrent le même effort, 3 500 € par an. Le premier déduit ses versements : grâce à l’économie d’impôt de 1 500 €, il peut verser 5 000 € par an. Le second ne

déduit pas et verse 3 500 € par an.

Après 20 ans	Avec déduction	Sans déduction
Effort total	70 000 €	70 000 €
Versements sur le PER	100 000 €	70 000 €
Capital constitué	154 846 €	108 392 €
Capital net d'impôt, tranche de 11 % à la retraite	**126 624 €**	96 337 €
Capital net d'impôt, tranche de 30 % à la retraite	**107 624 €**	96 337 €

Exemple théorique, non garanti : versements en début d'année pendant 20 ans, rendement net de frais de 4 % par an constant, sortie en capital fractionnée sans changement de tranche ; versements déduits imposés à la tranche indiquée, gains soumis à la flat tax de 31.4 %. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Exemple 2 : 10 000 € par an, de 41 % à 30 % à la retraite

Un épargnant imposé à 41 % verse 10 000 € par an en déduisant ses versements : l'économie d'impôt de 4 100 € ramène son effort à 5 900 € par an. On le compare à un épargnant qui fait le même effort sans déduire. À la retraite, sa tranche passe à 30 %.

Après 20 ans	Avec déduction	Sans déduction
Effort total	118 000 €	118 000 €
Versements sur le PER	200 000 €	118 000 €
Capital constitué	309 692 €	182 718 €
Impôt à la sortie	94 443 €	20 322 €
Capital net d'impôt, tranche de 30 % à la retraite	**215 249 €**	162 397 €

Mêmes hypothèses que l'exemple 1 : exemple théorique, non garanti, rendement net de frais de 4 % par an constant, sortie en capital fractionnée sans changement de tranche.

Dans les deux exemples, la déduction reste gagnante même si la tranche d'imposition ne baisse pas à la retraite : l'impôt économisé est investi pendant 20 ans. Elle l'est d'autant plus que la tranche baisse. L'écart se réduit si votre tranche est plus élevée à la retraite qu'aujourd'hui, si la durée est courte, ou si vous n'investissez pas réellement l'économie d'impôt.

Pour voir le coût réel de vos versements et le capital estimé à la retraite avec vos propres chiffres, utilisez notre **simulateur PER et assurance-vie**.

CHAPITRE 5

PER ou assurance-vie : lequel choisir ?

Les deux enveloppes peuvent contenir les mêmes supports. Elles ne répondent pas au même besoin, et se complètent souvent.

	PER	Assurance-vie
Disponibilité	Bloquée jusqu'à la retraite, sauf cas de déblocage	Disponible à tout moment
À l'entrée	Versements déductibles du revenu imposable, dans la limite du plafond	Pas d'avantage fiscal
À la sortie	Versements déduits imposés au barème ; gains à 31.4 %	Seuls les gains sont imposés, avec un abattement annuel après 8 ans
Transmission	Proche de l'assurance-vie pour un PER assurance	Hors succession, abattement de 152 500 € par bénéficiaire pour les versements avant 70 ans
Pour qui ?	Contribuables imposés à 30 % ou plus qui préparent leur retraite	La plupart des épargnants, pour des projets à moyen et long terme

Règles fiscales en vigueur en novembre 2026, simplifiées ; elles dépendent de votre situation.

Une règle simple : l'assurance-vie pour l'épargne dont vous pourriez avoir besoin, le PER pour celle que vous destinez vraiment à la retraite, surtout si vous êtes fortement imposé. Comparez vos contrats sur **notre page assurance-vie et PER**.

PER, assurance-vie ou les deux ? Comparez-les à effort égal et testez une répartition entre les deux avec notre **simulateur PER et assurance-vie** : économie d'impôt, frais et complément de revenu à la retraite.

CHAPITRE 6

Indépendants et dirigeants : un plafond plus élevé

Les travailleurs non salariés (professions libérales, artisans, commerçants, gérants majoritaires de SARL ou d'EURL) bénéficient d'un plafond spécifique, déduit de leur bénéfice professionnel. Il peut être nettement supérieur à celui des salariés :

Bénéfice imposable 2026	Plafond de déduction 2026
60 000 €	7 791 €
100 000 €	17 791 €
150 000 €	30 291 €
384 480 € et plus	88 911 €

10 % du bénéfice, plus 15 % de la part comprise entre 1 et 8 PASS (48 060 € et 384 480 €). Le plafond peut être diminué de certaines cotisations retraite déjà déduites.

Président de SAS ou de SASU

Assimilé salarié, vous relevez du plafond des salariés, calculé sur votre rémunération. Les dividendes n'entrent pas dans le calcul : l'arbitrage entre rémunération et dividendes a donc aussi un effet sur votre capacité de déduction.

Dirigeant avec des salariés

Dans une entreprise de 1 à 250 salariés, le dirigeant peut aussi bénéficier d'un PER d'entreprise collectif et de l'abondement versé par la société, dans un cadre social et fiscal encadré. C'est un levier à étudier avec votre expert-comptable.

PER ou holding : deux façons de reporter l'impôt

Pour un indépendant ou un dirigeant de TPE, le PER et la holding à l'IS reposent sur la même idée : ne pas payer tout de suite l'impôt sur le revenu, et investir la somme correspondante.

	PER	Holding à l'IS
Ce qui est reporté	L'impôt sur le revenu des sommes versées, déduites de votre revenu imposable	L'impôt sur le revenu des dividendes, tant qu'ils restent dans la holding
Limite	Plafond de déduction annuel	Pas de plafond, mais les bénéfices ont d'abord supporté l'impôt sur les sociétés
Disponibilité	Bloquée jusqu'à la retraite, sauf cas de déblocage	Disponible dans la holding, pour investir à tout moment
Quand payez-vous l'impôt ?	À la sortie, en capital ou en rente	Lorsque la holding vous distribue des dividendes

Présentation simplifiée. Une holding suppose une structuration juridique et comptable, à étudier avec votre expert-comptable ou votre avocat.

Les deux mécanismes se combinent souvent : le PER pour la retraite, dans la limite du plafond, et la holding pour les sommes plus importantes ou les projets à plus court terme. Nous y consacrerons prochainement un article dédié.

CHAPITRE 7

Comment est placée l’épargne d’un PER ?

Un PER assurance peut contenir les mêmes supports qu’une assurance-vie. Deux modes de gestion sont proposés :

La gestion pilotée à horizon

C’est l’option par défaut : l’épargne est investie de façon dynamique quand la retraite est lointaine, puis sécurisée progressivement à l’approche du départ. Trois profils sont proposés : prudent, équilibré ou dynamique.

La gestion libre

Vous choisissez vous-même la répartition : **fonds en euros** (capital garanti hors frais), **ETF** et fonds actions ou obligataires, private equity, produits structurés, SCPI. Les unités de compte ne garantissent pas le capital.

Les frais à comparer

- **Frais sur versements :** de 0 % à 5 % selon les contrats. Les contrats que nous sélectionnons sont à 0 %.
- **Frais de gestion annuels :** sur les unités de compte et sur le fonds en euros, prélevés chaque année sur l’encours.
- **Frais des supports :** les fonds et ETF ont leurs propres frais, qui s’ajoutent à ceux du contrat.
- **Frais d’arbitrage, de transfert et de rente :** à vérifier avant de souscrire.

Pour mesurer l’effet de vos frais sur 20 ou 30 ans, utilisez **notre calculateur de frais**, et découvrez **les PER que nous sélectionnons**.

Et les SCPI ? Certains PER proposent des SCPI. Pour investir en SCPI, nous privilégions plutôt la détention en direct ou l’assurance-vie, notamment lorsque l’horizon de détention va au-delà de l’âge de la retraite. Voir **notre guide des SCPI**.

CHAPITRE 8

Récupérer son épargne : à la retraite et avant

À votre départ en retraite, vous choisissez de récupérer votre épargne **en capital**, en une ou plusieurs fois (la sortie fractionnée est prévue par la loi, selon les modalités de votre contrat), **en rente viagère**, ou en combinant les deux. Seule exception : si vous avez opté de façon définitive pour la rente à l'ouverture du plan, la sortie en capital n'est plus possible. La fiscalité dépend de ce choix et du fait que vos versements ont été déduits ou non.

Pour estimer le complément de revenu que votre épargne peut financer, en puisant d'abord sur le PER puis sur l'assurance-vie, utilisez l'onglet « Mes revenus » de notre simulateur PER et assurance-vie.

Sortie	Versements déduits	Versements non déduits
En capital	Versements imposés au barème de l'impôt, sans abattement ; gains soumis à la flat tax de 31.4 %, ou au barème sur option	Versements exonérés d'impôt ; gains soumis à la flat tax de 31.4 %, ou au barème sur option
En rente	Rente imposée comme une pension de retraite, après abattement de 10 %, et prélèvements sociaux sur une fraction de la rente	Seule une fraction de la rente est imposée, selon votre âge au premier versement (régime des rentes à titre onéreux)

Règles applicables aux versements volontaires, en vigueur en novembre 2026. Prélèvements sociaux de 18.6 % sur les gains depuis le 1er janvier 2026.

Une sortie en capital en une seule fois peut vous faire changer de tranche d'imposition. Une sortie fractionnée sur plusieurs années permet souvent de limiter l'impôt.

Les cas de déblocage anticipé

Avant la retraite, l'épargne peut être récupérée dans les seuls cas suivants :

Achat de la résidence principale

Même fiscalité qu'une sortie en capital à la retraite. Ce cas ne concerne pas l'épargne issue de versements obligatoires.

Accidents de la vie

Décès du conjoint ou du partenaire de Pacs, invalidité de 2e ou 3e catégorie, surendettement, fin des droits au chômage, liquidation judiciaire d'une activité non salariée. Le capital est alors exonéré d'impôt sur le revenu ; les gains restent soumis aux prélèvements sociaux.

CHAPITRE 9

Transmission et transfert

En cas de décès

Avec un PER assurance, l'épargne est versée aux bénéficiaires que vous avez désignés, avec une fiscalité proche de l'assurance-vie. En cas de décès **avant 70 ans**, chaque bénéficiaire profite d'un abattement de 152 500 €. Après 70 ans, les sommes sont soumises aux droits de succession, après un abattement global de 30 500 €. Le conjoint ou partenaire de Pacs est exonéré.

Pour un PER bancaire, l'épargne entre dans la succession.

Transférer son PER

Vous pouvez transférer votre PER vers un autre PER, par exemple pour bénéficier de frais plus bas ou de meilleurs supports. Le transfert est **gratuit après 5 ans** de détention ; avant, les frais sont plafonnés à 1 % de l'épargne. Les anciens contrats (PERP, Madelin, article 83) peuvent aussi être transférés vers un PER. Une assurance-vie, en revanche, ne peut pas être transférée vers un PER.

Le transfert n'est ni un rachat ni une clôture : il n'entraîne aucune imposition et votre épargne garde son antériorité. Le délai réglementaire est de 2 mois. Pour les anciens contrats (PERP, Madelin), les frais sont plafonnés à 1 % pendant les 10 premières années, puis nuls. Tous les détails dans **notre article sur le transfert de PER**.

CHAPITRE 10

Trois exemples pour vous projeter

Salariée, 35 ans

Imposée à 30 %, retraite lointaine

Elle verse 3 000 € par an, dans la limite de son plafond. **Impôt en moins : 900 € par an.** Horizon long : gestion pilotée à profil dynamique. Elle garde à côté une épargne disponible, en assurance-vie, pour ses projets.

Couple, 55 ans

Imposé à 41 %, revenus en baisse à la retraite

Le couple utilise ses plafonds non consommés et la mutualisation entre conjoints pour verser 15 000 €. **Impôt en moins : 6 150 €.** Gestion pilotée à profil équilibré, puis sortie en capital étalée sur plusieurs années, une fois retraités et moins imposés.

Consultant indépendant, 45 ans

Bénéfice de 100 000 €, imposé à 41 %

Son plafond TNS atteint 17 791 €. Il verse 12 000 €. **Impôt en moins : 4 920 €.** Il conserve une trésorerie suffisante dans sa société et articule le PER avec sa politique de rémunération et de dividendes.

Exemples théoriques, non garantis, à fiscalité 2026 : économies calculées sans changement de tranche d'imposition. Chaque situation est différente ; un PER se décide après une étude de votre situation. Faites votre propre simulation avec notre **simulateur PER et assurance-vie**.

CHAPITRE 11

Les erreurs fréquentes

Verser au-delà de son plafond

La part qui dépasse n'est pas déductible, mais elle reste bloquée jusqu'à la retraite.

Oublier les reports et le conjoint

Les plafonds non utilisés des années précédentes et celui du conjoint peuvent augmenter fortement votre capacité de déduction.

Verser sans être imposé

Sans impôt à réduire, le PER perd l'essentiel de son intérêt fiscal ; l'épargne est pourtant bloquée.

Tout sortir en une seule fois

Un capital récupéré en une année peut vous faire changer de tranche. Une sortie étalée limite l'impôt.

Garder un PER trop cher

Frais sur versements, frais de gestion élevés, peu de supports : un transfert est possible, gratuit après 5 ans.

Compter sur la déduction après 70 ans

Depuis 2026, les versements effectués à partir de 70 ans ne sont plus déductibles.

CHAPITRE 12

Avant le 31 décembre : la checklist

1. **Vérifiez votre plafond** sur votre dernier avis d'impôt, en incluant les plafonds non utilisés et, si vous êtes en couple, celui de votre conjoint.
2. **Estimez votre tranche d'imposition 2026** pour connaître l'économie réelle et éviter de verser au-delà de ce qui fait baisser votre impôt.
3. **Gardez une épargne disponible :** ne versez sur un PER que des sommes dont vous n'aurez pas besoin avant la retraite.
4. **Comparez les frais et les supports** de votre PER actuel : un transfert est possible, gratuit après 5 ans.
5. **Versez à temps :** les assureurs fixent souvent une date limite avant le 31 décembre pour que le versement soit pris en compte dans l'année. Ne l'attendez pas.

CHAPITRE 13

Questions fréquentes

Qui peut ouvrir un PER ?

Toute personne, quel que soit son statut : salarié, indépendant, fonctionnaire ou sans activité. Un PER peut même être ouvert pour un enfant mineur.

Quel est le plafond de déduction du PER en 2026 ?

Pour un salarié, 10 % des revenus professionnels 2025, avec un minimum de 4 710 € et un maximum de 37 680 €. Pour un travailleur non salarié, de 4 806 € à 88 911 €. Les plafonds non utilisés sont reportables, sur 5 ans pour ceux générés depuis 2026.

Qu'est-ce qui a changé pour le PER en 2026 ?

Le report des plafonds non utilisés passe de 3 à 5 ans, les versements effectués à partir de 70 ans ne sont plus déductibles, et les prélèvements sociaux sur les gains passent de 17.2 % à 18.6 %.

Jusqu'à quand verser pour réduire son impôt de cette année ?

Le versement doit être effectué avant le 31 décembre. Les assureurs fixent souvent une date limite plus tôt en décembre pour que le versement soit enregistré dans l'année.

Peut-on débloquer son PER avant la retraite ?

Oui, pour l'achat de la résidence principale et en cas d'accident de la vie : décès du conjoint, invalidité, surendettement, fin des droits au chômage ou liquidation judiciaire.

Vaut-il mieux sortir en capital ou en rente ?

Cela dépend de vos besoins et de votre fiscalité. Le capital offre de la souplesse et peut être récupéré en plusieurs fois ; la rente assure un revenu à vie. Pour les versements déduits, le capital est imposé au barème, sans abattement.

Faut-il choisir un PER plutôt qu'une assurance-vie ?

Les deux sont complémentaires. Le PER est surtout intéressant pour les contribuables imposés à 30 % ou plus qui préparent leur retraite ; l'assurance-vie reste disponible à tout moment et convient aux projets à moyen terme.

Peut-on transférer son PER ?

Oui, vers un autre PER. Le transfert est gratuit après 5 ans de détention ; avant, les frais sont limités à 1 % de l'épargne transférée.

À savoir avant d'investir

- **Épargne bloquée :** les sommes versées ne sont disponibles qu'à la retraite, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la loi.
- **Risque de perte en capital :** les unités de compte (actions, obligations, SCPI, private equity) ne garantissent pas le capital, dont la valeur peut baisser. Le fonds en euros garantit le capital, hors frais. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- **Fiscalité :** l'avantage fiscal à l'entrée est repris à la sortie. Les règles dépendent de votre situation et peuvent évoluer, notamment avec le budget 2027.

Les exemples de cette page sont théoriques. Cette page est fournie à titre d'information et ne constitue ni un conseil personnalisé ni un conseil fiscal.

Transparence : Freevest est conseiller en investissements financiers, membre de l'ANACOFI, et courtier en assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n° 26010433. Freevest est rémunéré par les assureurs, sous forme de commissions incluses dans les frais du contrat, lorsque vous souscrivez par son intermédiaire. Notre conseil est dit non indépendant au sens de la réglementation (MIF 2). Freevest n'a aucun lien capitalistique avec une banque, un assureur ou une société de gestion. **Comment Freevest est rémunéré**

Sources

Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 (loi PACTE) ; Code monétaire et financier, articles L. 224-1 et suivants

Loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, articles 9 et 10 ; loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026

Code général des impôts, articles 154 bis, 163 quatervicies et 158 ; BOFiP, tableau de synthèse du PER (août 2026)

Service-public.fr, « Plan d'épargne retraite individuel : de nouvelles règles fiscales en 2026 », 29 avril 2026

Projet de loi de finances pour 2027, article 3 ; Sénat, amendement I-1106 (non adopté au 21 novembre 2026)

Un PER est-il adapté à votre situation ?

Prenez rendez-vous pour un échange de 30 minutes, offert et sans engagement : **calendly.com/alexandre-pontet-freevest/30min**. Retrouvez la version en ligne de ce guide sur **freevest.fr/guide-per** et notre simulateur PER et assurance-vie sur **freevest.fr/simulateur-per-assurance-vie**.